

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2025**  
(Convocation faite le 22/02/2025)

Etaient présents : Monsieur Jean-Loup EVRARD, Monsieur Luc JONNET, Monsieur Dominique KOBSCHE, Madame Armelle SCHADECK, Monsieur Ganaël VATON, Monsieur Nicolas VANDERHEEREN, Monsieur Benjamin NOEL, Monsieur Gaëtan DEVOS, Madame Séverine SALVY, Monsieur Jean-Merlys LOUFOUA, Monsieur Julien GILLE, Madame Jennifer GUERIN.

Absents excusés : Monsieur Benoît FRANCOIS ayant donné pouvoir à Monsieur Luc JONNET, Monsieur Christian ROMEDENNE ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Merlys LOUFOUA.

Lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

Monsieur Benjamin NOEL est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

**Réfection de la peinture intérieure du logement de l'école**

Après délibération et à l'unanimité de ses votants, le Conseil Municipal :

- Accepte le devis de l'entreprise MALLET Décoration de Saint Memmie s'élevant à 17 962,48 € HT (19 758,73 € TTC) relatif à la réfection de la peinture intérieure du logement de l'école
- Les crédits seront prévus au budget général 2025
- Autorise le Maire à signer ce devis et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

**Remplacement de menuiseries du logement de l'école**

Après délibération et à l'unanimité de ses votants, le Conseil Municipal :

- Accepte le devis de la Menuiserie CHAMERET de Voivreux s'élevant à 12 611,68 € HT (13 872,85 € TTC) relatif à la réparation de certaines menuiseries et au remplacement des velux du logement de l'école
- Les crédits seront prévus au budget général 2025
- Autorise le Maire à signer ce devis et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

**Remplacement des radiateurs du logement de l'école**

Après délibération et à l'unanimité de ses votants, le Conseil Municipal :

- Accepte le devis de l'entreprise O'OURANT de Blancs-Coteaux s'élevant à 4 126,00 € HT (4 951,20 € TTC) relatif au remplacement des radiateurs dans le logement de l'école
- Les crédits seront prévus au budget général 2025
- Autorise le Maire à signer ce devis et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

**Réfection de l'allée du logement de l'école**

Après délibération et à l'unanimité de ses votants, le Conseil Municipal :

- Accepte le devis de l'entreprise EVEA d'Athis s'élevant à 4 599,00 € HT (5 058,90 € TTC) relatif à la remise en état superficielle de l'allée du logement de l'école

- Les crédits seront prévus au budget général 2025
- Autorise le Maire à signer ce devis et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

### **Loyer du logement de l'école**

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Fixe le loyer du logement de l'école à 800,00 € par mois décomposé comme suit :

logement situé 6 Rue de la Brûlerie : 770,00 €

garage : 30,00 €

- Précise que la caution de ce logement sera égale à un mois de loyer fixé soit 800,00 €
- Précise que le loyer sera révisé chaque année et sera indexé sur l'indice des loyers du 1<sup>er</sup> trimestre 2025.

### **Vidéosurveillance au terrain multisport - Déplacement de l'enregistreur et remplacement de caméras**

Après délibération et à l'unanimité de ses votants, le Conseil Municipal :

- Accepte le devis de l'entreprise CHEVALLIER de Mardeuil s'élevant à 4 760,58 € HT (5 712,70 € TTC) relatif au remplacement de certaines caméras au terrain multisport et au déplacement de l'enregistreur

- Les crédits seront prévus au budget général 2025
- Autorise le Maire à signer ce devis et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Le secrétaire de séance,  
Benjamin NOEL

Le Maire,  
Jean-Loup EVRARD